Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique

et des Ressources Halieutiques

Burkina Faso

Unité - Progrès - Justice

REVUE CONJOINTE 2010

DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (PN-AEPA) ET DU PLAN D'ACTION POUR LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

[PN-AEPA/PAGIRE]

Aide mémoire de l'atelier national

du 09 au 11 mars 2010

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS

I. INTRODUCTION, CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS 1

II. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE 2009 ET PROGRAMMATION 2010 DU PN-AEPA ET DU PAGIRE ..2

2.1. BILAN 2009 ET PROGRAMMATION 2010 DU PN-AEPA 2

2.1.1. Situation de l'accès à l'eau potable..... 2

2.1.2. Situation de l'accès à l'assainissement 3

2.2. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGIRE I. 4

2.2.1. L'encadrement juridique du secteur de l'eau 4

2.2.2. L'amélioration du suivi des ressources en eau 4

2.2.3. La mise en place des structures de gestion de l'eau 5

2.2.4. Une large diffusion de l'information sur la GIRE et le PAGIRE 5

2.2.5. Le renforcement des ressources humaines et une attention plus soutenue à la formation des agents de l'administration 5

2.2.6. La mise en œuvre de la coopération internationale en matière d'eaux partagées.. ..5

III. ANALYSES THEMATIQUES 6

3.1. Financement du PN-AEPA et opérationnalité de son système de suivi-évaluation 6

3.1.1. Etat de mise en œuvre des recommandations de la revue 2009 (financement) 6

3.1.2. De l'efficacité de l'exécution de la dépense 7

3.1.3. De la transparence dans l'exécution de la dépense .7

3.1.4. De l'efficacité du dispositif de suivi-évaluation du PN AEPA 7

3.1.5. De la cohérence des données internes du PN-AEPA avec celles d'autres acteurs .7

3.1.6. Recommandations 8

3.2. Assainissement en milieux urbain et rural 8

3.2.1. De l'état de mise en œuvre des recommandations de la revue 2009 9

3.2.2. De la coordination et harmonisation des interventions des acteurs 9

3.2.3. De la répartition des fonds alloués au secteur de l'AEPHA en vue de l'atteinte des OMD en matière d'assainissement 9

3.3 Maîtrise d'ouvrage communale 11

3.3.1. De l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement sectoriel AEPA 12

3.3.2. De l'application de la reforme du système de gestion des infrastructures d'AEP en milieux rural et semi-urbain 12

3.3.3. Le transfert des ressources financières aux communes en AEP

3.3.4. La contribution de la coopération décentralisée dans l'exercice de compétences transférées en AEPA..... 13

3.4 PAGIRE.....

3.4.1. Mise en œuvre de la deuxième phase du PAGIRE

3.4.2. Recommandations 15

IV. MESURES PRIORITAIRES 2010 16

4.1 Les mesures prioritaires à mettre en œuvre en 2010.....

4.2 Recommandation spécifique pour le suivi des mesures...

4.3 Recommandations à mettre en œuvre en urgence.....16

CONCLUSION .....

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable Hygiène et Assainissement
AEPS	réseau d'Adduction d'Eau Potable Simplifié : mini-réseau d'AEP
AGETEER	Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
ASDI	Agence Suédoise de Coopération pour le Développement
ASEA	Appui au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
AUE	Associations des Usagers de l'Eau
BN	Budget National
BPO	Budget Programme par Objectif
CaPa	Cadre Partenarial
CASPEA	Composante Appui au Secteur Privé intervenant dans le domaine de l'Eau potable et l'Assainissement
CC-AEPA	Cadre de Concertation entre les Acteurs de l'Eau Potable et de l'Assainissement
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CFE	Contribution Financière en matière d'Eau
CID	Circuit Intégré de la Dépense
CIFE	Circuit Intégré des Financements Extérieurs
CNEau	Conseil National de l'eau
CNP	Comité National de Pilotage
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CUI	Cadre Unifié d'Intervention (du PN-AEPA)
DAEP	Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DANIDA	Agence Danoise de Coopération pour le Développement
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas
DGB	Direction Générale du Budget
DGCF	Direction Générale du Contrôle Financier
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DGTCP	Direction Général du Trésor et de la Comptabilité Publique
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DUE	Délégation de l'Union Européenne

FEER	Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IEC	Information Education Communication
IGB	Institut Géographique du Burkina
INOH	Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
INSD	Institut National des Statistiques et de la Démographie
IOTA	Infrastructures, Ouvrages, Travaux et Aménagements
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MCA	Millenium Challenge Account
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MS	Ministère de la Santé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l''Eau et de l''Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernemental
PADSEA II	Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement phase II
PAGEV	Programme d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans le bassin de la Volta
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAR	Programme d'Application de la Réforme
PARCODIEau	Projet de Participation des Communautés de Base au Dialogue sur les politiques Eau
PCD	Plan Communal de Développement
PEM	Point d'Eau Moderne
PFC	Protocole de Financement Commun
PN-AEPA	Programme National d'AEPA
PSNA	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SIIMP	Système Intégré d'Information sur les Marchés Publics
SNIEau	Système National d'Information sur l'Eau
SRFP	Stratégie de Renforcement des Finances Publiques
S-SE	Système de Suivi-Evaluation
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VREO	Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest

I. INTRODUCTION, CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

1. L'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats et durables fait partie des axes stratégiques majeurs identifiés, aussi bien par le Burkina Faso que par la Communauté Internationale, pour la réduction de la pauvreté dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2. Dans ce cadre, le Gouvernement a adopté en décembre 2006, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) dont l'objectif est de « réduire de moitié d'ici 2015 la proportion des personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement »

3. Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement se révèle cependant marqué par une forte diversité des acteurs et des modes d'action. En effet, l'Etat, premier et principal intervenant, est appuyé dans ses investissements par les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile dont les ONG, etc.

4. Le défi majeur reste de nos jours l'appropriation effective du PN-AEPA par tous les acteurs et en l'occurrence par les collectivités territoriales qui doivent désormais assumer la maîtrise d'ouvrage en matière d'AEPA depuis l'entrée en vigueur de la loi portant code général des collectivités territoriales adopté en 2004 et des textes d'application y afférents adoptés en 2009.

5. La coordination, la cohérence et le suivi évaluation des interventions ainsi que le changement de comportement des populations en faveur de la consommation de l'eau potable et des pratiques d'assainissement et d'hygiène demeurent également des axes de préoccupation qui doivent être bien maîtrisés.

6. La problématique actuelle des ressources en eau au Burkina Faso est caractérisée par la baisse de la pluviométrie, les pressions exercées sur les ressources disponibles par une population en croissance constante, les changements climatiques et autres dégradations naturelles, etc. Face à ce contexte et aux incertitudes de l'environnement, et, en signe de pro activité, le Gouvernement burkinabé s'est engagé, avec l'appui de ses partenaires au développement, dans un processus de réforme du cadre institutionnel du secteur de l'eau.

7. Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), qui est l'outil opérationnel de mise en œuvre de la GIRE au Burkina Faso, est piloté par un Secrétariat permanent rattaché au Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

8. La revue conjointe 2010 du PN-AEPA et du PAGIRE a pour objectifs (i) d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de la revue 2009, (ii) d'évaluer de façon participative les progrès et les performances de la mise en œuvre du PN-AEPA et du PAGIRE en fin 2009 ainsi que l'état d'exécution des activités 2009, (iii) de tirer des conclusions et adopter des recommandations quant aux principaux développements dans le secteur[1].

[1] Extrait des termes de références de la revue

9. Pour la présente revue conjointe 2010, quatre groupes thématiques ont été constitués en vue de cerner au mieux la problématique de mise en œuvre du PNAEPA et de la GIRE au Burkina. Les thèmes identifiés sont formulés comme suit :

   Thème 1 : Financement du PN-AEPA et opérationnalité de son dispositif de suivi-évaluation.

   Thème 2 : Assainissement en milieux urbain et rural.

   Thème 3 : Maîtrise d'ouvrage communale.

   Thème 4 : PAGIRE

10. Les travaux des groupes thématiques se sont déroulés du 29 janvier au 12 février 2010. Ils ont donné lieu à des visites de terrain et à des réunions. Chaque groupe a élaboré un rapport spécifique présenté au cours de l'Atelier de la revue à partir desquelles ont été retenues les recommandations prioritaires 2010 (annexe 1).

II. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE 2009 ET PROGRAMMATION 2010 DU PN-AEPA ET DU PAGIRE

11. La poursuite de la mise en œuvre du PN-AEPA de même que du PAGIRE II requiert de la part des acteurs, une attention particulière sur la fiabilité et la qualité des outils de gestion et de décision, une cohérence des démarches de mise en œuvre, une focalisation sur les résultats et performances. L'implication des communautés dans la gestion des ouvrages et l'application effective de la réforme sont aussi d'autres défis du secteur eau et assainissement.

12. La revue conjointe 2010 connaît une innovation particulière avec la prise en compte de la GIRE dans son ensemble et son outil opérationnel le PAGIRE au Burkina Faso. Cette innovation se justifie par le caractère transversal de la GIRE.

2.1. BILAN 2009 ET PROGRAMMATION 2010 DU PN-AEPA

2.1.1. Situation de l'accès à l'eau potable.

13. L'analyse des statistiques 2008 et 2009 montre une amélioration globale des performances dans la mise en œuvre du PN-AEPA notamment dans le domaine de l'accès à l'eau potable.
Au titre du volet rural, 1.222 nouveaux ouvrages d'AEP et 466 réhabilitations ont été réalisés au cours de l'année 2009. Ces ouvrages sont composés de 1.041 forages neufs, 129 puits moderne neufs, 52 AEPS neuves, 390 forages réhabilités, 30 puits réhabilités et 46 AEPS réhabilitées. Le coût des réalisations des ouvrages d'AEP au cours de 2009 est estimé à 14 558 ,47 millions de FCFA. Le cumul des réalisations de points d'eau modernes (forages et puits) sur la période 2006-2009 s'établit à 6296, alors que le besoin pour atteindre les OMD est estimé à 12.525 PEM. L'ensemble de ces réalisations contribue pour 50,27% aux objectifs du PN-AEPA. En outre, pour ce qui concerne les AEPS, le cumul des réalisations sur les quatre années est de 1.357 bornes fontaines d'où un taux de contribution de 23,1% à l'atteinte des OMD.

14. En 2009 la population desservie en Eau potable dans le cadre du PN-AEPA est de 259 803 personnes[2]. Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est estimé à 56,63% en fin 2009, ce qui représente une progression de 1,23 par rapport à 2008. Ce taux de progression est toutefois inférieur à celui prévu par le PNAEPA pour 2009. L'évolution du taux d'accès de 2006 à 2009 montre que l'atteinte des OMD en 2015 n'est pas assurée sur le rythme actuel.
Cette faiblesse d'ensemble de progression du taux d'accès à l'eau potable n'est pas en adéquation avec les nombreuses réalisations et nécessiterait une investigation poussée en vue de localiser les goulots d'étranglement.

15. La programmation 2010 prévoit globalement la réalisation de 1.963 ouvrages neufs dont 1.867 forages, 55 puits modernes, 41 AEPS. Il est également prévu 1500 réhabilitations dont 1.448 forages, 23 puits modernes et 29 AEPS. Le coût total de cette programmation 2010 est estimé à 22.179 millions de Francs CFA.

16. **En milieu urbain,** l'état de l'avancement annuel du PN-AEPA au 31/12/2009 se caractérise par une amélioration des agrégats. A titre illustratif, il a été réalisé 17307 branchements, 120 bornes fontaines, 333,16 km de réseau. Au cours de 2009, l'ONEA a augmenté non seulement sa capacité de production en eau potable, mais aussi sa capacité de desserte améliorant de ce fait sa contribution à l'atteinte des objectifs du millénaire dans le sous secteur AEP en milieu urbain. La population nouvellement desservie en 2009 en milieu urbain est de 81 329 personnes[1]. Le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est estimé à 72%, chiffre en baisse par rapport à 2008, mais qui résulte d'un changement de formule de calcul.

17. La programmation 2010 en milieu urbain prévoit la réalisation de 194 km de réseau, 29 133 branchements neufs ; 192 bornes fontaines neuves, une augmentation de la capacité de stockage de 6 150 m³ ; une augmentation de la capacité de production de 2 380 m³/jr correspondant à une dépense de 24 282,8 millions de Francs CFA.

2.1.2. Situation de l'accès à l'assainissement

18. Le volet assainissement est caractérisé en 2009 par une meilleure performance dans la réalisation des ouvrages institutionnels, toutefois, la situation d'ensemble de l'accès à l'assainissement reste préoccupante.

19. Le **volet rural de l'assainissement** a été caractérisé par la réalisation de 4485 latrines de statut différent au cours de l'année 2009. Spécifiquement il a été réalisé 126 latrines dans les centres de santé ; 143 latrines dans les lieux publics (marchés et gares) ; 910 latrines réalisées dans les écoles dont 291 réservées aux filles ; 3306 latrines familiales. Le coût global de ces réalisations est évalué à 1 827,2 millions de FCFA. Concernant les taux d'équipement en latrine, ils ont été évalués à 75 % pour les centres de santé, 58,85 % pour les écoles et 30% pour les lieux publics. Les latrines familiales quant à elles ont connu une baisse de réalisation. Cependant, il a été réalisé au cours de 2009, 3306 latrines familiales sur une prévision de 15808 soit un taux de réalisation de 21%. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural n'a pu être établi pour 2009, mais devrait l'être en 2010.

[2] Voir : page 21 du rapport bilan annuel

20. La programmation 2010 prévoit en milieu rural la réalisation de 14 287 ouvrages divers. Ces ouvrages sont composés de 1 357 latrines écoles dont 614 pour les filles, 168 latrines Centre de santé, 485 latrines lieux publics et 12 277 latrines familiales. Le coût total des réalisations prévues pour 2010 est estimé à 3 791,86 millions de Francs CFA.

21. En **ce qui concerne le volet urbain de l'assainissement** pour une prévision de 6 000 ouvrages d'assainissement des ménages, 8 529 ont été réalisés soit un taux de réalisation de 142 % pour un cumul d'ouvrage de 65 343. L'apport pour l'atteinte des OMD est évalué à 29,4 %. Au niveau des ouvrages institutionnels, une prévision de 403 ouvrages avait été envisagée. A la date du 31 décembre 2009, 178 ouvrages étaient réalisés soit un taux de réalisation de 44% pour un cumul d'ouvrage de 337. Ainsi, l'apport à l'atteinte des OMD s'évalue à 37,4% tandis que le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est quant à lui estimé à 19% en 2009, soit une progression de 2% par rapport à 2008.

22. La programmation 2010 prévoit en milieu urbain la réalisation de 9 525 ouvrages d'assainissement des ménages, 290 latrines scolaires et publics, 646 raccordements au réseau collectif et 28 Plans Stratégiques d'Assainissement pour un montant de 5 418 millions de francs CFA.

2.2. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGIRE I.

Le bilan de la mise en œuvre de la première phase du PAGIRE montre des résultats dans essentiellement six domaines d'impact.

2.2.1. L'encadrement juridique du secteur de l'eau

23. Le secteur de l'eau a été accompagné de dispositions juridiques structurantes tels que le décret n°2003-285 du 05 juin 2003 portant détermination des bassins et sous bassins hydrographiques qui identifie quatre bassins nationaux (Comoé, Mouhoun, Nakanbé, Niger) et leurs sous bassins ; le décret n° 2003-286 du 5 juin 2003 portant détermination des espaces de compétences des structures de gestion des ressources en eau; et le décret N° 2005-192 du 30 mars 2005 portant sur les procédures d'élaboration, d'approbation, de mise en œuvre et de suivi des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). En termes de définition de procédure, plusieurs textes réglementaires ont été adoptés.

2.2.2. L'amélioration du suivi des ressources en eau

24. L'amélioration du suivi des ressources en eau a été effective notamment au travers de l'optimisation des réseaux de suivi des ressources en eau de surface grâce aux programmes spécifiques Niger HYCOS, Volta HYCOS, et VREO entre autres ; le renforcement du suivi des ressources en eau souterraines notamment par la réalisation de quarante six (46 nouveaux piézomètres (PADSEA II); la conception et réalisation en cours de la base de données du SNIEau (BD-SNIEau) dont l'opérationnalisation est programmée courant 2010 ; la modélisation (modèle mike bassin) des eaux de surface du bassin du Nakanbé et création d'une base de données pour les données piézométriques.

2.2.3. La mise en place des structures de gestion de l'eau

25. L'opérationnalisation du concept GIRE a nécessité la mise en place de structures auxiliaires de gestion de l'eau. A ce propos, le CNEau a vu le jour et est légitimé par l'article 12 de la loi n° 002-2001 du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau. De même, le CTE a été redynamisé en 2004 (Décret N° 2004 - 582 /PRES/PM/MAHRH/MFB du 15/12/2004). Comme autre structure, la création des structures de gestion à l'échelle des bassins et sous bassins hydrographique constitue la matérialisation de la mise en œuvre de la GIRE sur le terrain. A ce titre, il convient de noter la création de l'agence de l'eau du Nakanbé en mars 2007et son opérationnalisation en cours. Les différentes expériences de gestion locale de l'eau ont également inspiré la création de structures locales de gestion dénommées « Comité Local de l'Eau ». A ce jour, on dénombre 32 comités locaux de l'eau repartis dans les 5 espaces de gestion.

26. En outre, la réforme du cadre institutionnel de gestion des ressources en eau a connu une dynamique notable pendant cette première phase de mise en œuvre du PAGIRE. Au niveau de l'administration publique, il a été opéré une réorganisation des structures et la création de nouveaux organes dont la Direction générale des ressources en eau chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'eau ; la création au sein des directions régionales de services chargés des ressources en eau ; la mise en place au terme du décret n°2008-423 du 07 juillet 2008 de la police de l'eau qui est un corps d'agents assermentés.

2.2.4. Une large diffusion de l'information sur la GIRE et le PAGIRE

27. La vulgarisation du concept et la diffusion de l'information sur la GIRE et le PAGIRE ont été effectives à travers des ateliers d'information et de sensibilisation sur des thématiques variées en lien avec la mise en œuvre de la GIRE, la réalisation d'émissions radiophoniques sur la problématique de la gestion de l'eau au profit des différents acteurs (décideurs, des techniciens, des hommes de médias, des usagers de l'eau...,), la publication d'un bulletin d'information sur l'eau, l'édition et la diffusion de documents relatifs à la mise en œuvre de la GIRE, la création d'un site web eauburkina.

2.2.5. Le renforcement des ressources humaines et une attention plus soutenue à la formation des agents de l'administration

28. Le développement des ressources humaines a constitué une priorité pour cette phase. Il s'est fait à travers la formation initiale de quatre vingt dix (90) nouveaux ingénieurs dans le domaine des sciences et techniques de l'eau, L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines pour la DGRE et les services en charge des ressources en eau au niveau des DRAHRH. La mise en œuvre des actions de la Composante Appui au Secteur Privé intervenant dans le domaine de l'Eau potable et l'Assainissement (CASPEA) du PADSEA II a également contribué de façon déterminante à l'atteinte des résultats dans les domaines du renforcement des capacités.

2.2.6. La mise en œuvre de la coopération internationale en matière d'eaux partagées

29. En matière de coopération internationale, le Burkina Faso a joué un rôle de leader dans la sous région. En effet, il a été au premier plan de la création de l'Autorité du Bassin de la Volta qui a son siège à Ouagadougou. La participation du Burkina à la vie de l'Autorité du Bassin du Niger a été dynamique. On note par ailleurs la création d'un comité technique conjoint pour la GIRE

(CTC-GIRE) avec le Ghana sur les questions des eaux transfrontalières entre les deux pays et la tenue régulière de ses sessions.

III. ANALYSES THEMATIQUES[3]

3.1. Financement du PN-AEPA et opérationnalité de son système de suivi-évaluation

30. L'adoption de l'approche programme et le financement du PN-AEPA à travers **plusieurs instruments** (Budget National et ABS, PFC, projets, etc.) dans un contexte de **décentralisation et de déconcentration** nécessitent la mise en place d'outils de programmation, planification, reporting et l'application de mesures pour assurer une **gestion axée sur les résultats et une mobilisation efficiente des ressources financières** en phase avec les **OMD** .

31. S'agissant de la problématique du financement et de l'opérationnalité du système de suivi évaluation du PN AEPA, la revue s'est penchée sur les questions principales suivantes :
- **Q1** : Quel est **l'état de mise en œuvre des recommandations** de la revue conjointe 2009 liées aux thèmes du financement du PN-AEPA et de l'opérationnalité de son système de suivi-évaluation?
- **Q2** : Quels sont les paramètres à prendre en compte pour assurer **l'efficacité de l'exécution de la dépense** au niveau central (notamment via l'AGETEER), déconcentré (via les directions régionales), et décentralisé (communes) ;
- **Q3** : Comment assurer la **transparence dans l'exécution** de la dépense ?
- **Q4** : Comment assurer **l'efficacité du dispositif de suivi-évaluation** (dans toute sa chaîne), notamment en termes de fourniture en temps utiles de données fiables, complètes, et cohérentes entre elles?
- **Q5**: Comment assurer la **cohérence des données internes** du PN-AEPA avec les données émanant **d'acteurs externes** au secteur AEPA stricto sensu (INSD, MATD, MS, IGB)

3.1.1. Etat de mise en œuvre des recommandations de la revue 2009 (financement)

32. L'examen de la mise en œuvre des mesures prioritaires 2009 relatives au financement du PN-AEPA a permis de dresser les principaux constats suivants : la simplification du Budget Programme par Objectif (BPO) est en cours ; les demandes de crédits ne sont pas toujours effectuées auprès du MEF sur la base du GAP de financement du BPO et du plan d'investissement de l'ONEA ; les crédits d'investissement (Titre V) ont été délégués à 6 régions qui ont à leur tour, délégué la maitrise d'ouvrage à l'AGETEER et au FEER pour l'exercice 2010; le MEF n'a pas validé le BPO 2009-2011 ; la DAF/MAHRH décide des allocations budgétaires

[3] Ces analyses sont issues des rapports des groupes thématiques et des présentations faites lors de l'atelier. Aussi, le traitement des recommandations pour toutes autres fins devrait s'appuyer sur l'intégralité des produits de la revue.

intra-ministérielles à l'exception des titres II et V. En outre, les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) ne sont pas encore élaborés en année n-1, mais le Plan de passation des marchés l'est.

3.1.2. De l'efficacité de l'exécution de la dépense

33. Au niveau central, dans le cadre de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP), des mesures ont été prises afin de faciliter les procédures, notamment l'allègement des contrôles à priori, le renforcement des contrôles à postériori et la déconcentration de la Direction Générale du Budget (DGB), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), la Direction Générale des Marchés Publiques (DGMP) et la Direction Générale du Contrôle financier (DGCF). En sus, la Revue fait le constat du début de l'opérationnalisation du CID au niveau des régions, de l'adoption stricte des plans de passation des marchés en année n-1 et d'une nouvelle réglementation des marchés publics (canevas-type de DAO, etc.). **Le transfert de compétences** dans le domaine de l'eau et de l'assainissement aux communes a été accompagné d'un **transfert des ressources** en 2009 et renouvelé en 2010 (4 M Fcfa / commune, pour 201 communes)

3.1.3. De la transparence dans l'exécution de la dépense

34. La continuité du financement du secteur eau/assainissement repose sur la fiabilité des outils de suivi et la transparence dans la gestion des ressources. En s'appuyant sur ce postulat, la revue apprécie la poursuite de la mise en place de la SRFP, le développement d'un circuit de suivi informatisé de la dépense publique, le renforcement du cadre règlementaire des Marchés publics et du Système d'Information Intégrée sur les Marchés Publics. En outre, la concertation permanente, MEF avec DAF, DEP et PRM des Ministères est un gage de la performance dans la gestion et de promotion de la transparence. Il a été également fait le constat d'un effort de communication sur le budget national à travers le site web, le CID amélioré et les outils informatiques développés (SIMP, CIFE etc.) Toutefois, la Revue constate l'absence de concertation sur la répartition de l'enveloppe CDMT ministériel des Titres 2, 3 et 4.

3.1.4. De l'efficacité du dispositif de suivi-évaluation du PN AEPA

35. Au regard de l'importance du dispositif de suivi évaluation (SE) pour mesurer la performance du PN-AEPA et de la nécessité de rendre totalement opérationnel le dispositif existant, la revue s'est penchée sur l'opérationnalité de son système de suivi évaluation. A cet effet, la Revue confirme **l'existence d'un manuel et d'un plan d'opérationnalisation du dispositif de SE qui est en cours** de mise en œuvre ; d'un **BPO triennal glissant pour le** secteur AEPA en milieu rural. Toutefois, la cohabitation de trois systèmes de collecte de données intervenant à des périodicités différentes et le système de collecte à travers les **fiches IOTA qui n'est pas** opérationnel rendent difficile l'harmonisation des données et complexe l'élaboration d'analyses pertinentes.

3.1.5. De la cohérence des données internes du PN-AEPA avec celles d'autres acteurs

36. Comme relevé plus haut, la multiplicité des sources de collecte de données est une cause majeure de l'incohérence de celles-ci. La différence des hypothèses et des méthodes de calcul a pour résultante la diversité des taux enregistrés par les structures actives (DGRE, INSD...) dans le secteur eau et assainissement.

3.1.6. Recommandations

37. **Sur le financement du PN-AEPA**

Elaborer le tableau de passage entre le BPO et la Loi de Finances ;
Acquérir le logiciel d'élaboration et de suivi du BPO et impliquer le MEF dès le départ dans l'élaboration et le suivi du BPO ;
Faire une étude-bilan des réalisations des communes dans le cadre du transfert des ressources, et de celles de l'AGETEER et du FEER dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée par les directions régionales.
Tout en assurant un suivi de la gestion par l'AGETEER et le FEER des crédits délégués, développer les mécanismes d'exécution déconcentrée et décentralisée de la dépense ;
Elaborer un plan de formation des acteurs locaux sur l'exécution des activités du secteur AEPA ;
Développer les capacités des DRAHRH en vue de l'exécution partielle ou totale des crédits délégués dans les 13 régions en 2011
Etendre et intensifier la connexion entre les systèmes d'information de la dépense publique et l'exécution financière du PN-AEPA.

38. **Sur l'opérationnalité du dispositif de suivi-évaluation du PN-AEPA**

Mettre la question de **l'harmonisation des statistiques du secteur AEPA** en milieu urbain et rural à l'Agenda du **Conseil national de la statistique ;**
Réactiver les échanges avec l'INSD pour l'établissement de la **situation de référence de l'assainissement en milieu rural** (DGAEUE) ;
Concevoir et mettre en œuvre un **dispositif unifié de collecte, de traitement et de diffusion des données** pour l'ensemble INOH, S-SE et BPO basé sur le calendrier d'élaboration de la Loi de Finances ;
Rendre **obligatoire la fourniture des fiches IOTA** renseignées à la réception provisoire ;
Assurer une **pérennisation des activités des points focaux communaux** par une inscription dans la Loi de Finance 2011.

3.2. Assainissement en milieux urbain et rural

39. De façon générale, l'évaluation de l'accès à l'assainissement en fin 2009 montre que les taux de réalisation des infrastructures d'assainissement sont faibles. Les prévisions sont en deçà des objectifs du PN-AEPA, les programmations ne sont pas totalement exécutées et on note un déficit d'information compte tenu de la non maîtrise actuelle des différentes données du sous-secteur. La revue 2010 a apprécié les avancées réalisées en 2009 pour mettre l'assainissement au premier plan des préoccupations nationales et a fait des recommandations fortes pour un accroissement des efforts dans ce domaine.

40. A cet effet, un intérêt particulier a été porté sur les mécanismes à même de contribuer à accélérer les performances en matière d'investissements et de coordination des interventions. De façon spécifique les questions principales suivantes ont été traitées :

- Q1 : Quel est l'état de mise en œuvre des recommandations de la revue 2009?

  Q 2 : Comment coordonner et harmoniser les interventions des acteurs (IEC, ...)?

  Q3 : Comment assurer une bonne répartition des fonds alloués au secteur de l'AEPHA en vue de l'atteinte des OMD en matière d'assainissement?

  Q 4 : Comment opérationnaliser le système de collecte de données proposé dans le manuel de suivi-évaluation?

3.2.1. De l'état de mise en œuvre des recommandations de la revue 2009

41. Au titre du volet assainissement, il avait été recommandé d'actualiser dans les meilleurs délais la situation de référence de l'assainissement et la mobilisation des ONG et du secteur privé pour jouer un rôle moteur dans le domaine de l'assainissement en accompagnant les collectivités territoriales (en continuité des mesures 7 et 8 de la revue 2008).. Aucune de ces mesures n'a pu être mise en œuvre au cours de l'année 2009. L'analyse de la situation a démontré la pertinence de ces recommandations qui sont reconduites pour 2010.

3.2.2. De la coordination et harmonisation des interventions des acteurs

42. Au titre de la coordination et de l'harmonisation des interventions des acteurs dans le sous secteur de l'assainissement, la Revue constate un important déficit de concertation entre les acteurs à tous les niveaux ; une diversité des approches et des technologies, un manque de concordance entre la planification des acteurs et la vision du PN-AEPA.

43. A contrario, il a été relevé le bon suivi du schéma d'intervention (intermédiation, formation des acteurs, réalisation, suivi et monitorage des réalisations) par les acteurs pour la réalisation des latrines familiales, une bonne motivation des populations et des autorités locales pour la réalisation des infrastructures d'assainissement eaux usées et excréta.

3.2.3. De la répartition des fonds alloués au secteur de l'AEPHA en vue de l'atteinte des OMD en matière d'assainissement

44. La répartition des ressources allouées à l'AEPHA en vue de l'atteinte des OMD est une problématique majeure du secteur eau/assainissement. Les statistiques du secteur montrent un déséquilibre dans la répartition des ressources de l'Etat de l'ordre de 90-10% en défaveur de l'assainissement.

45. En outre, il est observé une option majeure sur les latrines institutionnelles /publiques au détriment des latrines familiales due à la non maitrise des capacités des acteurs en charge de la réalisation des latrines familiales. Le sous secteur est également marqué par la non-spécification du budget de l'assainissement eaux usées et excréta dans le budget global assainissement au niveau de certaines communes. La durabilité des actions dans le domaine de l'assainissement est grevée par l'absence de budget pour les actions de communication après la réalisation des ouvrages.

3.2.4. De l'opérationnalisation du système de collecte de données proposé dans le manuel de suivi-évaluation

46. Outre la faiblesse de l'allocation budgétaire pour l'assainissement, il est constaté un manque de mécanisme opérationnel de collecte de données en matière d'assainissement au niveau communal. A cela s'ajoute les insuffisances dans l'encadrement des acteurs par les DRAHRH pour la mise en œuvre effective du schéma de collecte des données proposé dans le manuel de suivi-évaluation.

47. La mesure des performances de l'assainissement au fur et à mesure de l'exécution du PN-AEPA est un préalable pour encourager toutes les parties prenantes. En effet, elle permet d'avoir une réflexion critique sur le rythme d'évolution, et notamment de faire le point des insuffisances en vue d'apporter des mesures correctives.

3.2.5. Recommandations

48. Au titre de l'assainissement en milieu rural et urbain, les recommandations suivantes ont été retenues :

49. De l'état de mise en œuvre des recommandations de la revue 2009

La réalisation de la situation de référence en 2010 ;
La mobilisation des ONG et le secteur privé pour jouer un rôle dans l'accompagnement des collectivités territoriales.

50. De la coordination et harmonisation des interventions des acteurs

Appuyer chaque commune à faire un répertoire de tous les acteurs intervenant dans le secteur et les inviter à s'entendre sur un mécanisme de concertation périodique pour faire la programmation, le bilan des activités et les perspectives.
Se référer aux PCD-AEPA et aux PSA pour les différentes interventions ;
Maintenir un groupe permanent de concertation sur les questions d'assainissement.
Elaborer et diffuser le manuel d'intermédiation sociale sur la base du volet 2 du plan stratégique de communication du PN-AEPA :
Analyser les différentes approches en vu d'identifier les discordances et les incompatibilités.
dans le même espace promouvoir la même approche (créer une synergie d'action avec les associations ou les partenaires déjà en place, pour tout nouveau intervenant) ;
utiliser les mêmes indicateurs de performances et de durabilité ;
Harmoniser le niveau de subvention pour tous les ménages pour éviter les frustrations et les suspicions ;
Vulgariser la stratégie nationale d'opérationnalisation du volet assainissement du PN-AEPA ;
Créer un guide national simplifié pour la mise en œuvre des projets d'AEPHA (approches, IEC/CCC, outils technologies, subventions..) ;

51. ***De la répartition des fonds alloués au secteur de l'AEPHA en vue de l'atteinte des OMD en matière d'assainissement***

Faire un plaidoyer continu à tous les niveaux pour une meilleure allocation budgétaire en faveur de l'assainissement.
Prioriser l'assainissement familial (vu le faible taux à ce niveau)
Faire en sorte que les actions de pérennisation (animations, sensibilisations, changements de comportement) ne soient pas occultées par les réalisations physiques.

52. ***De l'opérationnalisation du système de collecte de données proposé dans le manuel de suivi-évaluation***

Assurer le renforcement des capacités des communes pour la mise en œuvre du dispositif de collecte ;
Encadrer régulièrement les points focaux pour l'amélioration de la connaissance du dispositif et la qualité des informations recueillies.
renforcer les capacités des DRAHRH pour assurer la collecte, le traitement et la diffusion des données régionales.
Concevoir une base de données pour l'assainissement.
Renforcer les capacités des acteurs pour la réalisation des latrines familiales

53. ***MESURES PRIORITAIRES POUR 2010 ET INDICATEURS DE RÉSULTATS***

Appuyer chaque commune à faire un répertoire de tous les acteurs intervenant dans le secteur
Diffuser la stratégie nationale d'opérationnalisation du volet assainissement du PN-AEPA
Faire la situation de référence des ouvrages d'assainissement
Répertorier tous les points focaux intervenant dans la collecte des données de INOH et les former pour la collecte des données de l'assainissement ;

3.3 Maîtrise d'ouvrage communale

54. Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA) inscrit clairement le rôle de la commune comme moteur de la planification, de la programmation et de la gestion du service public d'eau potable et d'assainissement. Dans le même sens, le Gouvernement a procédé courant 2009 au transfert des compétences pour le service d'eau et d'assainissement aux communes, accompagné d'un transfert des ressources pour 100 communes au cours de la même année.

55. L'élaboration de Plans Communaux de Développement sectoriel d'AEPA (PCD-AEPA) s'est poursuivie en 2009, mais n'a concerné qu'un nombre limité de communes. Pour mieux appréhender la problématique de la maîtrise d'ouvrage, la Revue s'est penchée sur l'état des lieux de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale en AEPA à travers le questionnement ci-après :

- Quel est l'état des lieux, les défis, les difficultés rencontrées et quelles solutions et perspectives pour l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement sectoriel AEPA?

Quel est l'état des lieux, les défis, les difficultés rencontrées et quelles solutions et perspectives pour l'application de la reforme du système de gestion des infrastructures d'AEP en milieux rural et semi-urbain?

Quel est l'état des lieux, les défis, les difficultés rencontrées et quelles solutions et perspectives pour le transfert des ressources financières aux communes en AEPA?

- Quel est l'état des lieux, les défis, les difficultés rencontrées et quelles solutions et perspectives pour la contribution de la coopération décentralisée dans l'exercice de compétences transférées en AEPA

De l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement sectoriel AEPA

56. Dans le cadre de l'élaboration et la mise en ouvre des plans communaux de développement sectoriel AEPA, le constat suivant a été fait en janvier 2010 : 40 PCD-AEPA validés ; 107 PCD-AEPA en élaboration ; 128 PCD-AEPA en perspective d'élaboration et 76 PCD-AEPA sans financement. Jusqu'à présent les PCD-AEPA ont été élaborés avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

57. La Revue interpelle l'ensemble des acteurs du secteur eau et assainissement à développer et à mettre en œuvre des programmes de renforcement de capacité au profit des communes. Ces appuis devraient aboutir à terme, à l'émergence de services techniques municipaux eau et assainissement, puis, à une synergie entre PCD et PCD-AEPA. La Revue met un accent sur la nécessité d'adapter les approches en vue de permettre une bonne appropriation du processus d'élaboration du PCD6AEPA.

De l'application de la reforme du système de gestion des infrastructures d'AEP en milieux rural et semi-urbain

58. Le Programme d'Application de la Reforme (PAR) est un projet pilote qui a contribué à la diffusion de la réforme dans quatre provinces (Yagha, Oudalan, Seno , Soum) de la Région du Sahel et une province (Gnagna) de la Région de l'Est. De 2004 à 2009, le projet PAR a touché 1000 villages dans lesquels des AUE ont été mises en place.

59. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAR, les AEPS ont été placées sous des contrats d'affermage avec des opérateurs privés, ou sous la gestion des Associations des Usagers d'Eau (AUE). Ces choix ont été soutenus par d'importantes campagnes de sensibilisation.

3.3.3 Le transfert des ressources financières aux communes en AEP

60. Depuis le 03 Mars 2009, le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'AEPA est effectif au Burkina Faso. A ce titre, 100 communes ont bénéficié d'une dotation de 2 000 000 FCFA conformément à l'arrêté conjoint n°2009 – 128/MEF/MATD/ MAHRH du 10 mars 2009 portant répartition de la somme de deux cents millions (200 000 000) de francs CFA représentant les ressources financières à transférer en 2009 à cent (100) communes rurales au titre des réhabilitations de forages. Cependant, le retard accusé dans la réception des fonds par les communes n'a pas permis à la plupart de réaliser les activités y afférentes. En outre, la nomenclature budgétaire des communes ne prend pas en compte les ressources transférées.

3.3.4. La contribution de la coopération décentralisée dans l'exercice de compétences transférées en AEPA

61. La coopération décentralisée participe à la réalisation d'actions dans le cadre de l'AEPA. Au titre de l'année 2009, il a été investi plus d'un milliard de francs CFA dans la réalisation des ouvrages AEPA. En outre, il est constaté un déficit d'informations sur les expériences en matière de coopération décentralisée qui n'a pas permis d'apprécier dans toutes ses dimensions la contribution de la coopération décentralisée dans l'exercice de compétences transférées en AEPA.

62. Une satisfaction se dégage de la nouvelle dynamique dans les relations de coopération décentralisée au Burkina Faso par l'élargissement du champ d'intervention à l'échelle communale.

Recommandations

63. **Relatives aux PCD-AEPA**

Adapter les approches en vue de permettre une bonne appropriation du processus d'élaboration du PCD AEPA et une participation efficiente de la commission ad' hoc;

- Procéder à une capitalisation des expériences acquises en vue de la relecture du guide méthodologique d'élaboration des PCD-AEPA ;

Renforcer les capacités des communes en matière de plaidoyer et de recherche de financement;

- Susciter et accompagner l'émergence de services techniques municipaux « eau et assainissement » ;

64. **Relatives au transfert des ressources**

- Adopter une nouvelle nomenclature budgétaire des collectivités pour faciliter le suivi des ressources transférées ;

Augmenter le montant de la dotation pour permettre la réhabilitation de plusieurs ouvrages en fonction du taux de fonctionnalité ;

- Préciser dans une note technique les opérations prévues pour être financées par le transfert des ressources;

- Veiller au transfert de ressources le plus tôt possible dans l'année budgétaire (au plus tard en mars).

65. **Relatives à l'application de la reforme du système de gestion des infrastructures d'AEP**

- Réhabilitation des ouvrages comme préalable pour la réussite de la réforme;

- Mise en place d'une assistance technique aux communes sur une période suffisante après la mise en place du dispositif afin de tester le fonctionnement et l'efficacité;

- Développement d'une approche intégrant toutes les institutions à l'échelle locale pour la mise en œuvre de la réforme ;

- Adaptation de la réforme aux réalités socio-politico-culturelles ainsi qu'aux dynamiques internes des communes;

- Mise à disposition de compétences techniques au niveau communal pour la MOC AEP ;

66. **Relatives à la coopération décentralisée dans l'exercice de compétences transférées en AEPA**

- Promouvoir la communauté de communes pour la mutualisation des fonds disponibles ;

- Promouvoir les échanges culturels et l'appui technique pour optimiser la gestion des administrations communales et renforcer les capacités.

- Promouvoir la concertation des acteurs de la coopération décentralisée (niveaux national et local);

- Promouvoir la collaboration entre les services techniques et les collectivités (appui à la maitrise d'ouvrage, à la gestion des partenariats, diffusion des textes règlementaires etc....);

- Capitaliser les expériences en matière de création de services municipaux d'eau et d'assainissement (expériences qui auront tendance à se multiplier).

3.4. PAGIRE

67. L'opérationnalisation de la GIRE au Burkina Faso, requiert une réelle mobilisation et une forte implication des acteurs. Par ailleurs, le caractère transversal de la GIRE impose une meilleure coordination des actions d'une part et d'autre part, d'importantes ressources financières.

68. L'innovation de la revue annuelle 2010 du secteur de l'eau et de l'assainissement reste l'insertion de la thématique GIRE dans le champ d'évaluation. A ce propos, les questions principales retenues sont relatifs aux deux thèmes suivants :

- Examen et appréciation du bilan de mise en œuvre de la première phase du PAGIRE

  Dans le cadre de la mise en œuvre du PAGIRE phase 2 et partant du bilan de la mise en œuvre du PAGIRE phase 1:
  - Proposer les stratégies pour la mobilisation et l'implication des différents acteurs ;
  - Proposer les mécanismes de coordination par le SP/PAGIRE ;
  - Proposer des stratégies de mobilisation des ressources financières.

3.4.1. Mise en œuvre de la deuxième phase du PAGIRE

69. Dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase du PAGIRE, se dégage un constat de la faible compréhension de l'approche GIRE par les différents acteurs, une faible utilisation des documents GIRE et une faible fonctionnalité et utilisation du site Web du secteur de l'eau. La faible mobilisation des acteurs clés, l'absence d'une stratégie appropriée de communication sont autant de paramètres à prendre en compte dans la formulation des stratégies de mise en œuvre

de la seconde phase. En conséquence, il a été relevé la nécessité de développement d'outils de communication, la réactivation du cadre partenarial eau et assainissement et la prise en compte de la GIRE, l'introduction systématique du concept GIRE dans les programmes d'enseignement de base, secondaire et supérieur, l'utilisation des cellules environnementales existantes dans les différents ministères impliqués dans la GIRE comme points focaux GIRE et le renforcement de leurs capacités serait d'un grand intérêt dans la mise en œuvre de la seconde phase.

3.4.2. Recommandations

70. A l'issue des travaux le groupe a formulé les recommandations suivantes en guise de mesures prioritaires :

71. Priorisation de la mise en place et de l'opérationnalisation des agences de l'eau à travers les mesures suivantes :

- Mise en place dans les meilleurs délais des directions générales des agences de l'eau du Mouhoun, des Cascades et du Nakanbé et leur dotation en personnel conséquent ;
- Mise en place et prise en charge du fonctionnement des noyaux techniques dans les agences de l 'eau du Liptako et du Gourma ;
- Prise en charge par le budget national du personnel contractuel du Noyau Technique de l'Agence de l'Eau du Nakanbé à partir du 1er avril 2010 ;
- Élaboration d'un plan de développement des ressources humaines des agences de l'eau ;
- Application effective de la CFE à partir de 2011.

72. Elaboration d'un Budget Programme par Objectif (BPO) triennal glissant 2011-2013 du PAGIRE, d'ici fin septembre 2010 en vue de la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds avant fin 2010.

IV. MESURES PRIORITAIRES 2010

4.1 Les mesures prioritaires à mettre en œuvre en 2010

73. Financement du PN-AEPA et opérationnalité de son système de suivi-évaluation

1. Faire une étude-bilan des réalisations des communes dans le cadre du transfert des ressources, et de celles de l'AGETEER et du FEER dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée par les directions régionales;
2. Développer les capacités des DRAHRH en vue de l'exécution partielle ou totale des crédits délégués par les 13 régions à partir de 2011;
3. Concevoir et mettre en œuvre un dispositif unifié de collecte, de traitement et de diffusion des données pour l'ensemble INOH, S-SE et BPO basé sur le calendrier d'élaboration de la Loi de Finances.

74. Assainissement en milieu urbain et rural

4. Etablir la situation de référence de l'accès à l'assainissement ;
5. Pérenniser les points focaux communaux en prévoyant leur fonctionnement dans le budget de l'Etat à partir de 2011 et compléter leur formation pour la collecte des données de l'assainissement EUE dès 2010.

75. Maîtrise d'Ouvrage Communale

6. Assurer la transmission par les DRAHRH du programme d'investissement AEPA aux communes au plus tard le 30 avril 2010.
7. Capitaliser et partager les expériences d'assistance en maîtrise d'ouvrage communale d'ici octobre 2010.

76. PAGIRE

8. Mettre en place les trois agences de l'eau des Cascades, du Liptako et du Gourma et opérationnaliser les agences de l'eau du Mouhoun et du Nakanbé ;
9. Elaborer un Budget Programme par Objectif (BPO) triennal glissant 2011-2013 du PAGIRE, d'ici fin septembre 2010 en vue de la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds avant fin 2010.

4.2 Recommandation spécifique pour le suivi des mesures

1. Définir les indicateurs de suivi des recommandations et assurer le suivi des recommandations tout au long de l'année dans le cadre du dialogue sectoriel.

4.3 Recommandations à mettre en œuvre en urgence

2. Prise en charge du personnel contractuel et du fonctionnement du noyau technique de l'agence du Nakanbé à partir du 1er avril 2010 par le budget de l'Etat;
3. Inscription dans la loi de finance 2011 du fonctionnement des points focaux communaux

CONCLUSION

77. Les travaux de la revue 2010 se sont déroulés du 19 janvier au 11 mars 2010 et ont enregistré une forte mobilisation des acteurs de l'eau et de l'assainissement.

78. Le bilan du PN-AEPA et du PAGIRE montre qu'un nouveau pas a été franchi vers un meilleur accès à l'eau potable, à l'assainissement et une gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso. S'il est vrai qu'un ensemble non négligeable d'ouvrages AEP et d'assainissement a été réalisé au cours de 2009, il demeure important de relever que celui-ci a eu une faible incidence sur la progression des taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

79. Au niveau de la GIRE, il faut souligner qu'au terme de la première phase, une majeure partie du dispositif institutionnel a été mise en place, mais doit être mieux opérationnalisée. La 2ème phase du PAGIRE nécessite une opérationnalisation du cadre institutionnel des agences de l'eau et du dispositif juridique adopté au cours de la première phase.

80. Aussi, avec la progression actuelle des taux d'accès, l'atteinte des OMD en 2015 ne pourrait être une réalité que si un regard particulier de diagnostic et d'introspection est jeté en direction du dispositif organisationnel et opérationnel de l'AEPA en vue de lever les goulots d'étranglement (incohérence entre les systèmes de données, faiblesses des capacités et de concertation des acteurs,).

81. Dans tous les cas, les progrès réalisés sont à saluer et à mettre à l'actif de l'ensemble des acteurs de l'AEPA et de la GIRE.

82. Les années à venir sont celles de grands défis avec des résultats attendus dans le domaine de l'harmonisation des outils et méthodes de collectes des données sur l'AEPA pour plus de cohérence et de crédibilité. En outre, il est attendu un élargissement de la base de participation à la revue par une plus grande implication des régions et des communes. En ce qui concerne les communes, un effort particulier devra être déployé dans le cadre du renforcement de leurs capacités en termes de ressources humaines, matérielles et financières en vue d'une meilleure appropriation de la maitrise d'ouvrage.

83. Les leçons tirées de la revue 2010 devront contribuer à une meilleure planification et stratégie d'intervention ainsi qu'à un affinage des indicateurs de performance dans le domaine de l'AEPA.

L'opérationnalisation et l'appropriation de la GIRE par tous les acteurs restent un enjeu majeur pour les années à venir.

84. Enfin, le suivi par le cadre partenarial de la mise en œuvre des neuf (09) mesures et des trois (03) recommandations prioritaires est indispensable pour lever les contraintes identifiées et atteindre les objectifs fixés.

Fait à Ouagadougou, le 11 mars 2010

ONT SIGNE :

Pour les partenaires techniques et financiers	Pour le Gouvernement du Burkina Faso
Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso, Chef de file	Le Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
AMOS TINCANI	**Laurent SEDOGO** Commandeur de l'ordre national

Annexe 1

TABLEAU POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ET RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES DE LA REVUE 2010

N°	Intitulé de la mesure	Sources de vérification	Structure responsable[ii] et structures associées	Echéance
MESURES PRIORITAIRES DE LA REVUE 2010				
1	Faire une étude-bilan des réalisations des communes dans le cadre du transfert des ressources, et de celles de l'AGETEER et du FEER dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée par les directions régionales	- Rapport de l'étude et tableau des recommandations/leçons tirées	**DGRE-DGAEUE** MATD/DGCT DGB/MEF DRAHRH Communes AGETEER/FEER	Revue 2011
	Développer les capacités des DRAHRH en vue de l'exécution partielle ou totale des crédits délégués par les 13 régions à partir de 2011	- Bilan des activités de renforcement des capacités des 13 DRAHRH dans le cadre de l'exécution des crédits délégués (Inclus dans le rapport bilan annuel 2010 et de programmation 2011 du PN AEPA) - Projet de Loi de Finances 2011	**DGRE/DGAEUE** DAF, DRH/MAHRH DGB/MEF	Décembre 2010
3	Concevoir et mettre en œuvre un dispositif unifié de collecte, de traitement et de diffusion des données pour l'ensemble INOH, S-SE et BPO basé sur le calendrier d'élaboration de la Loi de Finances	- Chronogramme annuel de collecte, traitement et diffusion des données par niveau (communal, régional, national) identifiant chaque acteur impliqué - fiches de collecte des données harmonisées (BPO/SSE/INOH) - Rapport bilan annuel 2010 et de programmation 2011 - Rapport technique INOH 2010 - BPO 2011-2013	**DGRE/DGAEUE** SAF, SSE DEIE DRAHRH Communes	Décembre 2010
4	Etablir la situation de référence de l'accès à l'assainissement	- Note technique établissant la situation de référence et la méthode de mise à jour du taux d'accès à l'assainissement familiale - Données d'accès à l'assainissement	**DGAEUE/ DGRE** DDTOA SSE DEIE INSD et CNS ONEA	Décembre 2010
5	Pérenniser les points focaux communaux en prévoyant leur fonctionnement dans le budget de l'Etat à partir de 2011 et compléter leur formation pour la collecte des données de l'assainissement EUE dès 2010	- Projet de Loi de Finances 2011 - Rapports de formation de tous les points focaux à la collecte des données de l'assainissement EUE	**DEIE** DDTOA SSE DRAHRH **SAF DGRE** DAF /MAHRH	1er semestre 2010 Fin 2010

			DGB/MEF	
N°	**Intitulé de la mesure**	**Sources de vérification**	**Structure responsable/ structures associées**	**Echéance**
6	Assurer la transmission par les DRAHRH du programme d'investissement AEPA aux communes au plus tard le 30 avril 2010.	- Lettre de transmission et d'information des DRAHRH à chacune des communes	**DRAHRH** SSE	30 avril 2010
7	Capitaliser et partager les expériences d'assistance en maitrise d'ouvrage communal d'ici octobre 2010	- Rapport de capitalisation	**DGRE/DGAEUE** MATD DRAHRH	Octobre 2010
8	Mettre en place les trois agences de l'eau des Cascades, du Liptako et du Gourma et opérationnaliser les agences de l'eau du Mouhoun et du Nakanbé	- Textes constitutifs des trois nouvelles agences -Acte de nomination des directeurs des agences - Projet de loi de finances 2011	**DGRE** **SP PAGIRE** **SG/ MAHRH** DAF/ MAHRH DGB /MEF	Décembre 2010
9	Elaborer un Budget Programme par Objectif (BPO) 2011-2013 de la GIRE, d'ici fin septembre 2010 en vue de la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds avant fin 2010	- Projet de budget programme 2011-2013 - Rapport de la Table ronde des bailleurs de fonds	**SP PAGIRE** DGRE DGAEUE Structures associées	Décembre 2010
RECOMMANDATIONS URGENTES				
1	Prise en charge du personnel contractuel et fonctionnement du noyau technique de l'agence du Nakanbé à partir du 1er avril 2010.	- Budget 2010 du MAHRH ou autres sources de financement	**SP PAGIRE** **DGRE** DAF/ MAHRH DGB /MEF	Mars 2010
2	Inscription dans la Loi de finance 2011 du fonctionnement des points focaux communaux	- Projet de Loi de Finances 2011	**DGRE/DGAEUE** DAF / MAHRH DGB/ MEF	Fin 2010
3	Définir les indicateurs de suivi des recommandations et assurer le suivi des recommandations tout au long de l'année dans le cadre du dialogue sectoriel.	- Tableau bilan de réalisation des recommandations de la revue 2010 annexé au rapport bilan annuel 2010	**DGRE / DGAEUE** **SP-PAGIRE** **CaPa** toute structure responsable identifiée	Revue 2011

Remarque : Les recommandations prioritaires sont issues des travaux de la revue, spécifiquement des travaux des groupes thématiques. Pour situer chacune de ces recommandations ou mesures dans son contexte (constat et analyse) il convient de se référer à l'aide mémoire d'une part et aux rapports des groupes thématiques d'autre part.

[1] page 66 du rapport bilan annuel

[*] Les structures signalées **en gras** sont les structures responsables de la réalisation de la recommandation